

UNE SECONDE VIE POUR LES FEUILLES MORTES

A l'automne, les arbres se parent de couleurs incendiaires qui enflamment le paysage. Les feuilles passent du vert de l'été au jaune, orange ou rouge de l'automne lorsque la température chute et que la quantité de chlorophylle* qui circule dans la feuille diminue. On voit ainsi apparaître d'autres pigments tels que les carotènes et les xanthophylles (pigments jaunes, bruns et oranges) qui sont présents dans les feuilles durant toute leur vie, mais qui sont masqués par le vert pendant la période de croissance.

Les pigments rouges et pourpres (anthocyanes) apparaissent quant à eux à la fin de l'été, lorsque la durée des jours diminue et que les arbres produisent des petits bouchons de liège qui isolent les feuilles du réseau de sève. L'étape suivante est la chute des feuilles mortes qui recouvrent le sol et constituent un apport organique pour celui-ci.

Comment valoriser les feuilles mortes de votre jardin ?

Tout d'abord, en disposant en couches épaisses les feuilles aux pieds des arbustes, les vers de terre et les insectes se chargent de les transformer en humus qui nourrit les plantes et améliore la terre.

Deux autres solutions existent : le compostage individuel ou de quartier et le dépôt en déchèterie. Tous les déchets verts jusqu'à 1 m³ sont à amener à la déchèterie de Nyon. Au-delà, la compostière de Givrins les reprend au tarif de 70.-/tonne (feuilles, gazon, fumier, compost de jardin).

A noter que l'incinération des déchets verts est tolérée uniquement pour des raisons de risque phytosanitaire ou lorsque la valorisation se révèle écologiquement inadéquate ou si elle entraîne des coûts disproportionnés.

Que deviennent les feuilles mortes récupérées en ville ?

Le Service des espaces verts et des forêts de la Ville récupère une quantité importante de feuilles mortes qu'il composte sur place et réutilise dans le cadre des cultures florales pour les plantes à massifs.

* pigment vert présent dans les feuilles qui participe à la photosynthèse.



© Ville de Nyon

RECYCLAGE ET ÉLIMINATION DES AMPOULES USAGÉES

Depuis janvier 2009, les ampoules à incandescence sont progressivement retirées des commerces suisses et européens, pour arriver à une interdiction complète de leur vente d'ici à septembre 2012. Ces ampoules étant très peu efficaces en termes de performance énergétique, elles sont remplacées progressivement par des ampoules moins énergivores. En effet, seul 5% de l'électricité utilisée par ces ampoules produit de la lumière, le reste étant perdu en chaleur.

On a ainsi vu apparaître sur le marché ces dernières années des ampoules basse consommation et des LED (diode électroluminescente), qui permettent de consommer jusqu'à 80% d'énergie en moins que les ampoules à incandescence. A noter que les ampoules halogènes sont des ampoules à incandescence et leur performance énergétique n'est pas très bonne. Les tubes néons quant à eux sont très performants.

A titre de comparaison, les spots LED avec une puissance comprise entre 4 et 15 W, remplacent les spots de 15 à 75 W classiques et consomment environ 80% d'électricité en moins avec le même rendement lumineux (source: Agence suisse pour l'efficacité énergétique <http://www.energieeffizienz.ch>). D'autre part, les LED et les ampoules fluorescentes compactes ont un coût d'acquisition plus élevé que les ampoules classiques, mais leur durée de vie est multipliée par 20 pour les LED et entre 6 et 15 pour les ampoules fluorescentes compactes.

En Suisse, on consomme chaque année 8 milliards de kWh de courant pour l'éclairage, ce qui représente 14 % de la consommation d'électricité globale (source : Office Fédéral de l'Energie, www.ofen.admin.ch). En utilisant des ampoules à haute performance énergétique, on peut réduire de moitié la consommation d'électricité liée à l'éclairage (source : Agence suisse pour l'efficacité énergétique <http://www.energieeffizienz.ch>).

Que faire de vos ampoules usagées ?

Chaque type d'ampoule contient des matériaux différents et a donc sa propre filière de recyclage ou de traitement.

Les ampoules classiques à incandescence sont composées de verre, de métal et de plastique. Elles ne contiennent pas de produit dangereux et peuvent donc être jetées avec les ordures ménagères.

Les ampoules halogènes sont des ampoules à incandescence améliorées, elles contiennent du quartz et un gaz halogène. Elles ne contiennent pas de produit dangereux et peuvent donc aussi être jetées avec les ordures ménagères.

Les ampoules fluorescentes compactes (ou ampoules basse consommation) sont composées de verre, de métaux, de plastiques, de poudres fluorescentes et de mercure. Le mercure étant un métal toxique, il est indispensable de la traiter comme un déchet dangereux. Ces ampoules basse consommation doivent donc être rapportées aux points de vente (qui sont tenus de les reprendre) ou emmenées en déchèterie lorsqu'elles sont en fin de vie.

Les tubes fluorescents ou néons contiennent des gaz rares et métaux lourds qui doivent être traités dans des filières spécifiques. Il faut donc les amener chez les revendeurs ou les emmener en déchèterie.

Les LED contiennent des composés électroniques qui peuvent être recyclés en fin de vie, elles doivent donc également être apportées aux points de vente ou emmenées en déchèterie. Elles ne contiennent pas de produits dangereux.

Pour plus d'informations concernant les choix d'ampoules et leur recyclage et leur traitement en fin de vie, le WWF Suisse a édité un petit guide de la lumière, qui est téléchargeable sur le lien suivant : http://www.wwf.ch/fr/cequevouspouvezfaire/gestes_ecologiques/appareils_lumiere/eclairer_moins_cher/

Nous récupérons vos ampoules basse consommation à la déchèterie. Pour plus d'informations sur le tri des déchets dans la Ville de Nyon :

<http://www.nyon.ch/fr/pratique/dechets.php>



(© CC LGEPR)

Exemples d'ampoules LED de dernière génération qui consomment le moins d'énergie.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

En appliquant le principe des « 4 R - Réduire, Réutiliser, Recycler, Renouveler », nous pouvons contribuer à réduire les déchets que nous produisons.

1. Réduire

Produire moins de déchets, c'est la meilleure solution pour diminuer les déchets et surtout pour économiser des matières premières.

Un geste pour l'environnement: Privilégier les produits avec moins d'emballages et les éco-recharges et éviter les portions individuelles et mini-doses.

2. Réutiliser

L'idée est de prolonger la durée de vie d'un objet en lui donnant une seconde vie.

Un geste pour l'environnement : Eviter les produits jetables, privilégier des produits réutilisables (par exemple un sac en toile pour les courses), réparer des objets avant de les jeter et partager des objets qui ne servent pas souvent.

3. Recycler

Le recyclage consiste à convertir des objets usagés en matière brute qui pourra ensuite être utilisée pour fabriquer de nouveaux produits. On peut recycler jusqu'à 70% du contenu de notre poubelle et ainsi économiser des ressources naturelles et diminuer la quantité de déchets incinérés.

Un geste pour l'environnement : Trier les déchets afin que les matériaux tels que le verre, le plastique, les métaux, les matières organiques, le papier et le carton puissent être recyclés

4. Renouveler

Les matières premières renouvelables facilitent l'élimination des déchets car elles sont biodégradables.

Un geste pour l'environnement : Privilégier des produits fabriqués à partir de matières premières renouvelables issues de production végétale (bois, fibres naturelles comme le lin, l'amidon).



(© ADEME France)

Les 2/3 du contenu de nos poubelles peuvent être recyclés !(source : www.energie.environnement.ch)

En Suisse, chaque habitant produit en moyenne 700 kg de déchets urbains (somme des déchets incinérables et recyclables) par an, ce qui situe le pays parmi les plus gros producteurs de déchets en Europe avec le Danemark (802 kg/hab/an), la Chypre (770 kg/hab/an) et l'Irlande (733 kg/hab/an).

Par ailleurs, au niveau du tri des déchets, la Suisse est bien située et arrive en tête du classement Européen avec en moyenne 50 % des déchets urbains recyclés, devant l'Allemagne (48%), la Belgique (35%) et la Suède (35%). A Nyon, le taux de recyclage est de 42 %, ce qui laisse encore une bonne marge de progression pour atteindre la moyenne nationale. (Sources: www.touteurope.eu et www.ofev.ch)

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Il existe plusieurs types de déchets, que l'on qualifiera selon leur potentiel de valorisation. Ainsi, on différencie les déchets recyclables (PET, métal, papier, verre, matières organiques) des déchets incinérables (ordures ménagères résiduelles).

En triant les emballages recyclables, le papier, le carton et les déchets compostables, on peut valoriser jusqu'à 70 % des déchets dans nos poubelles. En emmenant ces déchets dans les éco-points de la ville de Nyon, vous redonnez une seconde vie à ces matières qui sont définies comme des matières premières secondaires (MPS). Les matières organiques comme les déchets de cuisine et du jardin peuvent être compostées chez soi (à l'aide d'un composteur individuel dans le jardin ou d'un lombricomposteur) ou emmenées à la déchèterie.

Les déchets spéciaux ou volumineux sont à emmener en déchèterie où ils seront soit valorisés, soit envoyés dans un centre de traitement spécifique pour être détruits.

Les déchets urbains incinérables et non-toxiques, c'est-à-dire les déchets de nos poubelles « traditionnelles » sont emmenés à l'usine de traitement de Cheneviers à Genève où ils sont incinérés.

La chaleur ainsi produite est utilisée pour alimenter un circuit de chauffage à distance (chauffage et eau chaude) et produire de l'électricité. En dépit du bon fonctionnement des filtres à fumées, l'incinération laisse s'échapper dans l'atmosphère des composants pouvant être nocifs pour la santé et l'environnement. Il est donc très important de trier les éléments dangereux à la source (piles, peintures, solvants, etc.) afin d'éviter qu'ils soient incinérés.

Pour plus d'informations sur le tri des déchets dans la Ville de Nyon :

<http://www.nyon.ch/fr/pratique/dechets.php>

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, visitez notre site internet www.nyon.ch ou prenez contact avec:

Ville de Nyon, Service travaux et environnement

8, chemin du Bochet · CH 1260 Nyon

Tél. : +41 22 363 82 41 · Fax : +41 22 363 82 44

travaux.environnement@nyon.ch



(© Ville de Nyon)

Idéal pour le transport à pied de vos déchets à l'éco-point, ce sac vous permet de trier au quotidien les matières recyclables dès le premier geste. Il peut être obtenu à la déchèterie ou auprès de l'Administration générale.